



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU LUNDI 30 AVRIL 2018 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 27 avril 2018, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Etaient Présents : MM. EGO Patrice – RICHEZ Annick – MORY Nicole – EGO Anne-Sophie – ROCQUET Marie-Thérèse – TABARY (ex Mme PEREIRA) Fabienne – BRASSART Marie-José – CREPIN Régis – LALANDE Réjane – DOISE Pierre – VANDEVILLE Laëtitia – NINET Isabelle – FONTAINE Annick

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROGER René a donné procuration à M. CREPIN Régis – M. DUEZ Jean-Pierre a donné procuration à M. DOISE Pierre

Absents excusés : MM. DOMISE-PAGNEN Gérard – PLATEAU André – ACURCIO Jorge – COLAU Johann – GONCALVES Ernestine

Absents : MM. CARDON Raymond – QUIEVREUX Monique – CHAILLET William

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

Communication sur l'avis du Conseil de discipline de Monsieur Jean-Pierre GROUX, Directeur général des services

Monsieur le Maire prend la parole et précise que ce Conseil Municipal ne nécessite pas le quorum puisqu'il ne délivre qu'une information sur la procédure administrative engagée contre Monsieur Jean-Pierre GROUX, Directeur général des services.

Monsieur le Maire lit avec gravité l'avis du Conseil de discipline rendu le 16 avril 2018 au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à LEZENNES.

Compte tenu de la gravité des faits, Monsieur GROUX, suspendu de ses fonctions depuis le 30 janvier 2018, est révoqué. Il est radié des cadres et perd sa fonction de fonctionnaire territorial.

Cet avis favorable du Conseil de discipline a été suivi d'un arrêté municipal de révocation daté du 30 avril 2018 établi par Monsieur le Maire et lu devant les conseillers présents. De ce fait, il ne recevra plus aucun traitement de la Municipalité à compter du 1^{er} mai 2018. La procédure administrative est ainsi terminée.

L'instruction judiciaire suit son cours.

Le Conseil Municipal sera tenu informé au fur et à mesure des faits qui concerneront l'avancée de ce dossier judiciaire : Commune d'ESCAUDŒUVRES / Jean-Pierre GROUX.

Toutefois, Monsieur le Maire va recontacter la 1^{ère} compagnie d'assurance afin d'obtenir les numéros des chèques dérobés et falsifiés par Monsieur GROUX depuis plusieurs années. La Mairie se portera partie civile dans cette affaire judiciaire.

Monsieur le Maire termine son allocution par : « Je sais que Monsieur GROUX va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2018 mais il n'est pas question de changer la date de sa révocation effective au 30 avril 2018.

Toutefois pour répondre à Monsieur DOISE, je porterai plainte pour des propos diffamatoires si le 2nd tract qu'il a l'intention d'envoyer à la population porte atteinte à mon honorabilité ».

La séance est levée à 19 heures 30.